

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (EU) / OChim

Date d'exécution: 16 févr. 2023

Date d'édition: 17 févr. 2023

Version: 1.6

Page 1/10

PROMASTOP®-Brandschutzmörtel MG III

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

PROMASTOP®-Brandschutzmörtel MG III

Indications diverses:

Produit ciment, dont la teneur en chrome VI a été abaissée à < 0,0002% par l'agent réducteur (par rapport au poids à sec total).

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Plâtre.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur:

Promat AG

Industriestrasse 3

9542 Münchwilen

SWITZERLAND

Téléphone: +41 (0)52 320 94 00

Télécopie: +41 (0)52 320 94 02

E-mail: office@promat.ch

Site web: http://www.promat.ch

E-mail (personne compétente): office@promat.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

24h: 145 (de l'étranger: +41 44 251 51 51) Tox Info Suisse, Zurich

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Corrosion cutanée/irritation cutanée (Skin Irrit. 2)	H315: Provoque une irritation cutanée.	Calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Eye Dam. 1)	H318: Provoque de graves lésions des yeux.	Calcul
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (STOT SE 3)	H335: Peut irriter les voies respiratoires.	Calcul
Sensibilisation respiratoire ou cutanée (Skin Sens. 1)	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.	Calcul

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS05
Corrosion



GHS07
Point d'exclamation

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (EU) / OChim

Date d'exécution: 16 févr. 2023

Date d'édition: 17 févr. 2023

Version: 1.6

Page 2/10

PROMASTOP®-Brandschutzmörtel MG III

Mention d'avertissement: Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

Ciment Portland

Consignes en cas de risques pour la santé

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence - Prévention

P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence - Intervention

P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P315	Consulter immédiatement un médecin.

Indications diverses:

Contient du chrome (VI) < 0,0002 %.

2.3 Autres dangers

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description:

sels inorganiques et additif

Ingrédients:

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Teneur
n° CAS: 65997-15-1 n° CE: 266-043-4 n° REACH: 02-2119682167-31	Ciment Portland Eye Dam. 1 (H318), STOT SE 3 (H335), Skin Irrit. 2 (H315), Skin Sens. 1B (H317) Danger Valeur limite de concentration spécifique (SCL) Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1; H315-H318: C ≥ 1%	10 - 25 pds %
n° CAS: 14808-60-7 n° CE: 238-878-4 n° REACH: 01-2120770509-45	quartz (SiO2) Substance pour laquelle s'applique une valeur limite d'exposition professionnelle communautaire.	2,5 - 10 pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance. Attention Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (EU) / OChim

Date d'exécution: 16 févr. 2023

Date d'édition: 17 févr. 2023

Version: 1.6



Page 3/10

PROMASTOP®-Brandschutzmörtel MG III

En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Éviter les frottements. En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion:

NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Lésions oculaires graves/irritation oculaire. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut irriter les voies respiratoires.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même n'est pas combustible. Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Produits de combustion dangereux:

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Gaz/vapeurs, toxique

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

5.4 Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1 Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Evacuer les personnes en lieu sûr.

Équipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

6.1.2 Pour les secouristes

Protection individuelle:

Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Recueillir à l'état sec avec précaution. Éviter la formation de poussière. Pour le nettoyage, utiliser des aspirateurs industriels de modèle homologué, classe de poussière minimum: M (EN 60335-2-69).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (EU) / OChim

Date d'exécution: 16 févr. 2023

Date d'édition: 17 févr. 2023

Version: 1.6



Page 4/10

PROMASTOP®-Brandschutzmörtel MG III

Pour le nettoyage:

Laver abondamment à l'eau.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

6.5 Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Éviter de respirer les poussières. Tenez une bouteille de lotion oculaire prêt au lieu de travail. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). Peut provoquer une sensibilisation chez les sujets sensibles. Contient du chrome (VI) < 0,0002%.

Mesures de protection incendie:

Aucune mesure particulière exigée.

Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter une introduction dans l'environnement.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Après le travail, utiliser des produits pour les soins de la peau.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Conditions à éviter: Forte chaleur, humidité. Éviter tout contact avec l'eau.

Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Le sol doit être étanche, sans joints et non absorbant. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Informations sur l'entreposage commun:

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Ne pas stocker ensemble avec: agent oxydant, Acide

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation:

Plâtre.

GISCODE:

ZP1

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (EU) / OChim

Date d'exécution: 16 févr. 2023

Date d'édition: 17 févr. 2023

Version: 1.6

Promat

Page 5/10

PROMASTOP®-Brandschutzmörtel MG III

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition / Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① Valeur limite au poste de travail à long terme ② Valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
CH	Ciment Portland n° CAS: 65997-15-1 n° CE: 266-043-4	① 5 mg/m ³ ⑤ (fraction respirable) S; Tox: Lunge Asthma
BOELV (EU)	quartz (SiO ₂) n° CAS: 14808-60-7 n° CE: 238-878-4	① 0,1 mg/m ³ ⑤ (Silica,crystalline; respirable fraction)
CH	quartz (SiO ₂) n° CAS: 14808-60-7 n° CE: 238-878-4	① 0,15 mg/m ³ ⑤ (Fraction respirable) C1A SSC P; Tox: Lungenkrebs Silikose; HSE NIOSH OSHA
CH	Poussière, fraction respirable	① 3 mg/m ³ ⑤ (Fraction respirable) SSC; Tox: Lunge
CH	Poussière, fraction inhalable	① 10 mg/m ³ ⑤ (fraction respirable)

8.1.2 Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible.

8.1.3 Valeurs de référence DNEL/PNEC

Aucune donnée disponible.

8.2 Contrôle de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle. Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière: Dispositifs avec aspiration locale / Ventilation technique du poste de travail

8.2.2 Protection individuelle



Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés (EN 166).

Protection de la peau:

Porter des gants appropriés. (EN ISO 374)

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile)

Épaisseur du matériau des gants: ≥ 0,15 mm

Temps de pénétration: ≥ 480 min

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Le temps de pénétration exact doit être demandé auprès du fabricant de gants de protection et doit être respecté. Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité/la perméabilité. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

Protection respiratoire:

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle. Assurer une aération suffisante.

Si de la poussière est générée: Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Demi-masque filtrant (EN149), Type P2/P3.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (EU) / OChim

Date d'exécution: 16 févr. 2023

Date d'édition: 17 févr. 2023

Version: 1.6



Page 6/10

PROMASTOP®-Brandschutzmörtel MG III

Autres mesures de protection:

Porter un vêtement de protection approprié.

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique: solide (Poudre)

Couleur: gris

Odeur: sans odour

Données de sécurité

Paramètre	Valeur	à	① Méthode ② Remarque
pH	≥ 11,5 - 13	20 °C	② (solution saturée)
Point de fusion	> 1 300 °C		
Point de congélation	<i>non déterminé</i>		
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	<i>non applicable</i>		
Température de décomposition	> 825 °C		② (dans CaO et CO ₂)
Point éclair	<i>non applicable</i>		
Taux d'évaporation	<i>non déterminé</i>		
Température d'auto-inflammation	<i>non applicable</i>		
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	<i>non applicable</i>		
Pression de vapeur	<i>non applicable</i>		
Densité de la vapeur	<i>non déterminé</i>		
Densité	<i>non déterminé</i>		
Densité relative	<i>non déterminé</i>		
Densité apparente	1 400 - 1 600 kg/m ³	20 °C	
Solubilité dans l'eau	difficilement soluble		
Coefficient de partage: n-octanol/eau	<i>non déterminé</i>		
Viscosité, dynamique	<i>non déterminé</i>		
Viscosité, cinématique	<i>non déterminé</i>		

9.2 Autres informations

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit lui-même n'est pas combustible. Réaction avec: eau. Le produit: alcalin

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

Réaction exothermique avec: agent oxydant, acides,

Peut être corrosif pour les métaux. Formation de: Hydrogène.

10.4 Conditions à éviter

stockage: Forte chaleur, humidité.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (EU) / OChim

Date d'exécution: 16 févr. 2023

Date d'édition: 17 févr. 2023

Version: 1.6



Page 7/10

PROMASTOP®-Brandschutzmörtel MG III

10.5 Matières incompatibles

agent oxydant; acides; Métal, non noble.

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Gaz/vapeurs, toxique

Indications diverses

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Provoque une irritation cutanée. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagenicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique:

Si de la poussière est générée: Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques générales:

pH > 9: Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Effets dans les stations d'épuration:

Le produit est une solution alcaline. Avant de l'éliminer vers une station d'épuration il faut généralement effectuer une neutralisation. Lors de l'introduction adéquate de faibles concentrations dans une station d'épuration biologique adaptée, il n'y a pas de dysfonctionnements de l'activité de dégradation des boues activées.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (EU) / OChim

Date d'exécution: 16 févr. 2023

Date d'édition: 17 févr. 2023

Version: 1.6



Page 8/10

PROMASTOP®-Brandschutzmörtel MG III

Estimation/classification:

La substance/le mélange ne satisfont pas aux critères de toxicité aiguë pour le milieu aquatique selon l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

12.2 Persistance et dégradabilité

Informations complémentaires:

Les méthodes de détermination de biodégradabilité ne s'appliquent pas aux matières anorganiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Accumulation / Évaluation:

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7 Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

13.1.1 Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon l'ordonnance du DETEC sur les listes pour les mouvements de déchets

Code des déchets produit

16 03 03 *	Déchets d'origine minérale contenant des substances dangereuses
17 09 04	Déchets de construction et de démolition en mélange autres que ceux visés aux rubriques 17 09 01, 17 09 02 et 17 09 03

* Soumis à une documentation.

Code des déchets conditionnement

15 01 01	Emballages en papier/carton
----------	-----------------------------

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Élimination appropriée / Emballage:

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

Autres recommandations de traitement des déchets:

L'attribution d'un code déchet/d'une désignation déchet doit être effectuée conformément aux spécificités des secteurs et processus. Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

13.2 Informations complémentaires

Les déchets à éliminer doivent faire l'objet d'une classification et d'un étiquetage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification			
UN 0000	UN 0000	UN 0000	UN 0000

[fr CH]

GeSi.de

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (EU) / OChim

Date d'exécution: 16 févr. 2023

Date d'édition: 17 févr. 2023

Version: 1.6

Promat

Page 9/10

PROMASTOP®-Brandschutzmörtel MG III

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.2 Nom d'expédition des Nations unies			
Non réglementé	Non réglementé	Not restricted	Not restricted
14.3 Classe(s) de danger pour le transport			
Aucune donnée disponible.	Aucune donnée disponible.	Aucune donnée disponible.	Aucune donnée disponible.
14.4 Groupe d'emballage			
		-	
14.5 Dangers pour l'environnement			
Aucune donnée disponible.	Aucune donnée disponible.	Aucune donnée disponible.	Aucune donnée disponible.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
Aucune donnée disponible.	Aucune donnée disponible.	Aucune donnée disponible.	Aucune donnée disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI
négligeable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1 Réglementations de l'UE

Limites d'utilisation:

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°: 47

Ne contient pas une substance figurant dans l'annexe XIV de REACH.

Autres réglementations (UE):

Observer la directive 98/24/CE pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés en présence d'un risque présenté par des substances chimiques au poste de travail. Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

15.1.2 Directives nationales

 **[CH] Directives nationales**

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Classe risque aquatique: non déterminé

Classe de stockage: 11/13 (Guide pour la stockage de matières dangereux, commission paritaire environnement la Suisse du Nord-Ouest)

Teneur en COV (SR 814.018): 0,00 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

Changements avec la version 1.6:

Section 2: Identification des dangers

Section 3: Composition / informations sur les composants

Section 10: Stabilité et réactivité

Section 11: Informations toxicologiques

Section 12: Informations écologiques

Section 15: Informations réglementaires

Révision générale

16.2 Abréviations et acronymes

Voir tableau sur le site www.euphrac.eu

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

European Chemicals Agency (ECHA): <https://www.echa.europa.eu>

ECHA, C&L Inventory: <https://echa.europa.eu/information-on-chemicals/cl-inventory-database>

ECHA, Registered substances: <https://echa.europa.eu/information-on-chemicals/registered-substances>

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (EU) / OChim

Date d'exécution: 16 févr. 2023

Date d'édition: 17 févr. 2023

Version: 1.6



Page 10/10

PROMASTOP®-Brandschutzmörtel MG III

GESTIS (Gefahrstoffinformationssystem der DGUV): <https://www.gestis.dguv.de/search>

Hörath Gefährliche Stoffe und Gemische, 8. Auflage, Dr. Angela Schulz

Guide pour la stockage de matières dangereux, commission paritaire environnement la Suisse du Nord-Ouest: <http://www.kvu.ch/de/arbeitsgruppen?id≈151>

Fiches de données de sécurité des fabricants

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Corrosion cutanée/irritation cutanée (<i>Skin Irrit. 2</i>)	H315: Provoque une irritation cutanée.	Calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Dam. 1</i>)	H318: Provoque de graves lésions des yeux.	Calcul
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (<i>STOT SE 3</i>)	H335: Peut irriter les voies respiratoires.	Calcul
Sensibilisation respiratoire ou cutanée (<i>Skin Sens. 1</i>)	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.	Calcul

16.5 Texte des phrases H et EUH

Mentions de danger	
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible.

16.7 Indications diverses

La présente fiche de donnée sécurité sert à décrire le produit compte tenu des exigences de sécurité. Les informations indiquées reposent sur nos connaissances actuelles; cela n'inclut cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établit aucun rapport contractuel.